



ARRÊTÉ

Arrêté : N° 079 - 2022

Emetteur : Service Fêtes et Cérémonies

Objet : Arrêté temporaire d'interdiction de circulation des véhicules à 2 roues au Lac du Paradis les 16 & 17 juillet 2022.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

Vu la loi n°82-13 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le Code Général des collectivités Territoriales et ses article L.2212.1 et suivants ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que pour le bon déroulement de l'évènement festif « Paradis en Fête », il y a lieu de règlementer la circulation, le samedi 16 et dimanche 17 juillet 2022 toute la journée au Lac du Paradis, dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

- Article 1^{er} :** En raison de l'évènement festif « Paradis en Fête » qui aura lieu au lac du paradis les 16 & 17 juillet 2022, la circulation sera interdite aux véhicules 2 roues du fait de la présence de public en nombre.
- Article 2 :** La circulation sera régulée par le service de la sécurité municipale.
- Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Contre Technique Municipal de la ville de Louvroil.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché conformément à l'article 2122-29 du Code Général de la Collectivités Territoriales.
- Article 6 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Commissaire Centrale chef du district de Police Urbaine de Maubeuge, Monsieur le Responsable de la Sécurité Municipale et Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à LOUVROIL, 12 juillet 2022

Le Maire,
Guiseppe ASCONE

Ville de LOUVROIL